

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****SOLITAIRE 2****Stent retriever****Avis de radiation**

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 30 janvier 2024

Faisant suite à l'examen du 30 janvier 2024, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 30 janvier 2024

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société MEDTRONIC France S.A.S. informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références du stent retriever SOLITAIRE 2, détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
5175862	STENT RETRIEVER, MEDTRONIC, SOLITAIRE II	SRD2-4-15 SRD2-4-20 SRD2-4-40 SRD2-6-20 SRD2-6-30

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif